



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Russie

Question écrite n° 63035

Texte de la question

M Claude Birraux attire une nouvelle fois l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur le dossier encore non réglé du remboursement des emprunts russes. Ayant récemment réuni leur assemblée générale, les défenseurs des porteurs de titres russes s'inquiètent, en effet, « de l'état des relations franco-russes et du manque de suite donnée à l'article 22 du traité signé par Boris Eltsine et François Mitterrand à Paris le 7 février dernier, article qui les concerne directement ». Ensuite, ils s'étonnent « que le Gouvernement français n'ait pas encore soumis pour ratification ce traité au Parlement de notre pays ». Enfin, ils « constatent le peu d'empressement évident de M Roland Dumas, ministre des affaires étrangères, à vouloir créer des relations constructives et suivies avec les responsables nationaux de leur groupement de défense ». Devant une audience qui ne cesse de s'affirmer : parti de rien en 1988, le groupement a dépassé les 10 000 adhérents en 1992 - dont près d'un millier en région Rhône-Alpes -, il se fait leur interprète afin qu'ils obtiennent enfin gain de cause ou au moins des réponses à leurs interrogations.

Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre d'Etat sur la situation des porteurs de titres russes. Comme le sait l'honorable parlementaire, lors de la visite d'Etat à Paris du Président Eltsine, en février dernier, la France et la Russie ont signé un traité qui dispose, dans son article 22, que « la République française et la Fédération de Russie s'engagent à s'entendre, si possible dans des délais rapides, sur le règlement des contentieux soulevés par chaque partie relatifs aux aspects financiers et matériels des biens et intérêts des personnes physiques et morales des deux pays ». Cette disposition reprend celle du traité d'entente et de coopération signé par la France et l'Union soviétique en octobre 1990, mais qui n'avait pas pu être ratifié. Conscientes de l'intérêt que la France porte à cette question, conscientes également de l'impact positif que pourrait avoir pour leur crédit financier sur les marchés internationaux un règlement du contentieux des titres émis avant la révolution de 1917, les autorités russes souhaitent parvenir dans les meilleurs délais à une solution négociée. Le ministre d'Etat a reçu récemment le président du Groupement national des porteurs de titres russes. Il lui a rappelé, à cette occasion, que les entretiens qu'il avait eus, en février dernier, avec son homologue russe et avec le Président Eltsine, marquaient clairement notre volonté commune de parvenir à un règlement acceptable pour les deux parties. En proposant la création d'un groupe de travail franco-russe, le ministre d'Etat a souhaité que se concrétise rapidement l'impulsion politique donnée à ce dossier. Pour le moment, les services du ministère des affaires étrangères ont pu procéder avec leurs interlocuteurs russes à un premier inventaire des dossiers à traiter prioritairement sur le plan bilatéral, dont font naturellement partie les revendications des porteurs de titres. Des contacts sont également en cours, à Paris, avec le ministère des finances sur le cas des porteurs de titres, ainsi que sur le dossier des biens spoliés. Il conviendrait donc, à ce stade, d'interroger le ministre de l'économie et des finances sur les modalités concrètes de règlement envisagées par son département ministériel, ainsi que sur la réponse qu'il entend donner aux récentes propositions russes de tenir d'ici la fin de l'année une première session du groupe de travail bilatéral. Il y a quelques jours encore, le ministre d'Etat a invité son homologue russe, M Andreï Kozyrev, en visite officielle en

France, a faire progresser cette affaire. Il a adresse la meme invite a M Michel Sapin, qui vient de se rendre a Moscou pour des entretiens avec le gouvernement russe. La maniere dont le ministre a reactive les negociations et son recent entretien avec le president du Groupement national des porteurs de titres russes temoignent de sa volonte de parvenir enfin a un reglement de cette question. Le ministre d'Etat souhaite que les porteurs de titres soient convaincus de sa determination a aller de l'avant. Il est convaincu que l'honorable parlementaire voudra bien se faire aupres d'eux son interprete.

Données clés

Auteur : [M. Birraux Claude](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63035

Rubrique : Politique exterieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 1992, page 4757